

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MARS 2022**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents à la séance : 10

Date de convocation : 07/03/2022

Date d'affichage : 15/03/2022

Présents : MM BRETIN Christian, ROUX Philippe, BOUGAUD Josiane, COLONAZET Nathalie, LIEVIN Daniel, DAUVERGNE Eliane, FORAS Annie, MENOULLARD Aline, LAZZARONI Anthony, RIVATTON Xavier.

Absents excusés : M. PETITJEAN Cyril donne procuration à M. BRETIN Christian.
Mme SEGON Astrid donne procuration à Mme DAUVERGNE Elieane.
M. GAUDILLAT Bruno donne procuration à Mme COLONAZET Nathalie.
M. BRUGEROLLES DE FRAISSINETTE Erwan, Mme JOUFFROY Brigitte

Secrétaire : Mme MENOULLARD Aline.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 25 janvier 2022 :

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 25 janvier 2022 a été approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération pour valider le choix des entreprises qui interviendront en faveur de la réhabilitation des vestiaires, des sanitaires et de l'entrée du gymnase :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Notre maître d'œuvre le cabinet Ladoy, Architecte à Lons-le-Saunier a procédé à l'analyse des offres fournies par les candidats qui souhaitent procéder à la réhabilitation des vestiaires, des sanitaires et de l'entrée du gymnase de Cousance.

C'est dans le cadre d'une commission d'appel d'offres qui s'est réunie le Mercredi 23 Février à 17h00 Salle du Conseil que les offres ont été présentées par Monsieur Georges Ladoy.

Etaient présents : Christian Bretin, Bruno Gaudillat et Brigitte Jouffroy.

► **Lot 1 : Gros œuvre-démolition / Estimation en € HT : 9 500,00 €**

Entreprises	Propositions en €	Note prix 40	Mémoire technique 80	Attestation visite 20	Total technique	Total général	Rang
COMAS	9 375,85	40	40	0	0	40	1

Conclusion du maître d'œuvre :

L'entreprise la mieux-disante Comas présente les qualifications et moyens nécessaires pour la réalisation de ces ouvrages.

Après analyse détaillée par le maître d'œuvre, il est proposé à la commission d'appel d'offres de retenir l'entreprise Comas pour un montant de 9 375,85 € HT.

La commission a validé cette proposition.

► **Lot 2 : Cloisons stratifiées et menuiseries intérieures / Estimation en € HT : 33 710 €**

Entreprises	Propositions en €	Note prix 40	Mémoire technique 80	Attestation visite 20	Total technique	Total général	Rang
PAGET	39 121,35	31,74	80	20	60	81,74	2

MB Agencement	31 047,28 €	40,00 %	67	20	52,20	92,20 %	1
GONNOD	43 303,00 €	28,68 %	40	0	24	52,68 %	3

Variante HT : 10 casiers vestiaire homme et 10 casiers vestiaire femme

PAGET : 4 734,98 €

MB Agencement : 3 700,00 €

GONNOD : 4 734,98 €

Conclusion du maître d'œuvre :

L'entreprise la mieux-disante MB Agencement présente les qualifications et moyens nécessaires pour la réalisation de ces ouvrages.

Après analyse détaillée par le maître d'œuvre, il est proposé à la commission d'appel d'offres de retenir l'entreprise MB Agencement pour un montant de 31 047,28 € HT et aussi pour la variante soit 3 700 € HT.

La commission a validé cette proposition.

► **Lot 3 : Ouvrages placo – peinture / Estimation en € HT : 9 000,00 €**

Entreprises	Propositions en €	Note prix 40	Mémoire technique 80	Attestation visite 20	Total technique	Total général	Rang
VUILLERMOT	19 240,60	19,22	60	20	48	67,22	3
EPH	11 336,65	30,98	60	20	48	78,98	2
MEGARD	9 245,50	40,00	55	20	45	85,00	1

Conclusion du maître d'œuvre :

L'entreprise la mieux-disante MEGARD présente les qualifications et moyens nécessaires pour la réalisation de ces ouvrages.

Après analyse détaillée par le maître d'œuvre, il est proposé à la commission d'appel d'offres de retenir l'entreprise MEGARD pour un montant de 9 245,50 € HT.

La commission a validé cette proposition.

► **Lot 4 : Sols scellés – faïences / Estimation en € HT : 22 220,00 €**

Entreprises	Propositions en €	Note prix 40	Mémoire technique 80	Attestation visite 20	Total technique	Total général	Rang
PRIMATESTA	27 750,30	33,44	40	20	36	69,44	3
SCHIAVONE	23 199,10	40,00	80	0	48	88,1	1
POUPON	26 925,95	34,46	80	0	48	82,46	2

Variante HT : application d'un carrelage sur les marches d'escaliers qui conduisent à l'étage

PRIMATESTA : 2 900,00 €

SCHIAVONE : 1 560,00 €

POUPON : 2 250,00 €

Conclusion du maître d'œuvre :

L'entreprise la mieux-disante SCHIAVONE présente les qualifications et moyens nécessaires pour la réalisation de ces ouvrages.

Après analyse détaillée par le maître d'œuvre, il est proposé à la commission d'appel d'offres de retenir l'entreprise SCHIAVONE pour un montant de 23 199,10€ HT et aussi pour la variante soit 1 560,00€ HT.

La commission a validé cette proposition.

► Lot 5 : Plomberie – sanitaire / Estimation en € HT : 11 500,00 €

Entreprises	Propositions en €	Note prix 40	Mémoire technique 80	Attestation visite 20	Total technique	Total général	Rang
COLAS	11 980,00	37,78	75	20	57	94,78	2
COURVIL	11 314,00	40,00	72	20	55,20	95,20	1

Variante HT : Fourniture d'un chauffe-eau

COLAS : 3 244,00 €

COURVIL : 1 990,00 €

Conclusion du maître d'œuvre :

L'entreprise la mieux-disante COURVIL présente les qualifications et moyens nécessaires pour la réalisation de ces ouvrages.

Après analyse détaillée par le maître d'œuvre, il est proposé à la commission d'appel d'offres de retenir l'entreprise COURVIL pour un montant de 11 314,00 € HT et aussi pour la variante soit 1 990,00 € HT.

La commission a validé cette proposition.

► Lot 6 : Electricité / Estimation en € HT : 28 300,00 €

Entreprises	Propositions en €	Note prix 40	Mémoire technique 80	Attestation visite 20	Total technique	Total général	Rang
ELEC'CONFORME	25 250,00	37,64	80	20	60	97,64	2
JAILLET	23 758,00	40,00	77	20	58,20	98,20	1

Conclusion du maître d'œuvre :

L'entreprise la mieux-disante JAILLET présente les qualifications et moyens nécessaires pour la réalisation de ces ouvrages.

Après analyse détaillée par le maître d'œuvre, il est proposé à la commission d'appel d'offres de retenir l'entreprise JAILLET pour un montant de 23 758,00 € HT.

La commission a validé cette proposition.

Le marché de réhabilitation des vestiaires, sanitaires et de l'entrée du gymnase a été estimé à 114 230 € par notre maître d'œuvre.

Le cumul des offres aujourd'hui est de 107 939,73 € donc en deça du marché.

Nous vous demandons de délibérer.

Toutes les variantes hors marché s'établissent à 7 250 €. Ce qui représente un coût prévisionnel global de 115 187,73 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte de prendre les entreprises suivantes pour la réhabilitation des vestiaires, des sanitaires et de l'entrée du gymnase :

Lot 1 Gros Œuvre - Démolition : COMAS et Fils SAS / Cousance

Lot 2 Cloisons stratifiées et Menuiseries intérieures : Mercier Blanc Agencements avec variante / Cuisia

Lot 3 Ouvrages Placo-Peinture : MEGARD Lucky / Digna

Lot 4 Sols scellés – faïences : Etablissement SCHIAVONE Carrelage SARL avec variante / Lons le Saunier

Lot 5 Plomberie – Sanitaire : SARL COURVIL avec variante / Cousance

Lot 6 Electricité : JAILLET Electricien SAS / Cuisia

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

3/ Délibération pour établir une convention auprès d'une société spécialisée dans la recherche, la sélection, le placement et l'accompagnement de deux médecins généralistes pour notre commune :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Depuis 8 mois maintenant, notre commune et son territoire sont installés dans un désert médical.

Toutes les démarches que nous avons entreprises auprès des facultés de médecine françaises afin d'inviter des médecins à s'installer au sein de notre commune sont restées vaines.

Les médecins exerçant dans des communes où leur nombre peut être conséquent ne viendront pas ici à Cousance suppléer les médecins absents.

De plus la compétence médicale n'est pas et ne sera pas assurée par notre Communauté de Communes Porte du Jura.

Enfin, nous voulons ici au niveau des élus cousançois que la médecine générale soit une médecine de proximité.

Aussi, ce sont deux médecins que nous souhaitons voir s'installer ici à Cousance.

Pour ce faire nous avons fait appel à une société spécialisée dans la recherche, la sélection et l'accompagnement de médecins en provenance de l'étranger, il s'agit de Movingpeople dont le siège se situe à 1 300 Wavree, Avenue Lavoisier, 18 C en Belgique représentée par Monsieur Olivier Von Den Bossche gérant.

Notre commune de Cousance souhaite confier la mission à Movingpeople pour rechercher deux médecins généralistes afin qu'ils s'installent dans un cabinet libéral de médecine générale. Movingpeople dispose d'une période de 12 mois pour accomplir la mission après la date d'entrée en vigueur de la convention.

Le dépassement de la période de 12 mois ne met pas fin à la convention.

La convention est prolongée tacitement pour une période de 6 mois.

Obligations de Movingpeople

- ❖ Movingpeople définit elle-même les modalités liées à la recherche et à la sélection de candidats.
- ❖ Movingpeople organise ses activités de la façon la plus appropriée tout en tenant compte des intérêts du candidat.
- ❖ Movingpeople s'engage à rédiger un dossier complet du lieu d'installation afin de présenter le candidat le plus approprié.

Le dossier comprendra notamment des informations générales sur le lieu d'installation, la population, ses environs, ses spécificités, le chiffre d'affaires annuel estimé et tout autres informations utiles.

- ❖ Movingpeople s'engage à présenter à la commune un candidat médecin qui répond au profil décrit par la commune.

- ❖ Movingpeople s'engage à contrôler le diplôme du candidat et veillera à ce que celui-ci obtienne les autorisations de pratique en France.
- ❖ Movingpeople s'engage à organiser un entretien en vidéoconférence entre le candidat médecin présenté et la commune après validation du curriculum vitae du candidat.
- ❖ Movingpeople s'engage à organiser une semaine d'observation à Cousance.
- ❖ Movingpeople s'engage à inscrire le médecin retenu au tableau de l'ordre des médecins du département et à obtenir le numéro au Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS) de médecins généralistes ainsi qu'à faire toutes les démarches afin que le nouveau médecin retenu exerce sa profession.
- ❖ Movingpeople s'engage à assister le médecin retenu dans son installation : accueil à l'aéroport, accueil dans la commune, aide à la recherche de logement permanent, ouverture d'un compte bancaire, assurance, CPAM, etc...
- ❖ Movingpeople mettra un suivi en place du candidat retenu afin de lui assurer un niveau de revenu suffisant supérieur à 10 000 € brut mensuel.

La semaine d'observation :

La semaine d'observation est une semaine de 5 jours ouvrables où le candidat médecin est physiquement présent au niveau de la commune où il sera amené à exercer.

Durant cette semaine, le jeune médecin doit pouvoir visiter le cabinet médical dans lequel il va exercer, visiter l'environnement autour du lieu d'exercice, rencontrer les différents intervenants : pharmacie, médecins généralistes des communes voisines, Conseil de l'Ordre, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)...

La semaine d'observation sera organisée dès que le médecin aura atteint un niveau minimum de langue française : B1/B2 sur l'échelle européenne, et après 120 heures d'apprentissage de la langue française.

Honoraires, frais forfaitaires et facturation

Les honoraires et frais forfaitaires liés à l'exécution de la mission s'élèvent à :

- Honoraires : 14 500 €,
- Frais forfaitaires : 5 500 €,

Les honoraires et frais forfaitaires sont facturés en 3 phases :

- Phase 1 : lors de la signature de la convention 5 500 € de frais forfaitaires et 1 000 € de frais d'honoraires.
- Phase 2 : après la semaine d'observation 6 500 €.
- Phase 3 : début d'activité du médecin retenu 7 000 € de frais d'honoraires.

Les garanties

- En cas de départ du médecin retenu au cours des 6 premiers mois après sa date d'entrée en service, Movingpeople s'engage à chercher, à sélectionner et à présenter un nouveau médecin sans honoraire et frais forfaitaires.
- En cas de départ du candidat retenu entre le 7^{ème} et le 12^{ème} mois après la date d'entrée en service du médecin retenu, Movingpeople s'engage à rechercher, à sélectionner, présenter un nouveau médecin au prix des frais forfaitaires de 5 500 €.

Provenance et coût de l'opération

- ▶ Les médecins aujourd'hui recherchés le sont au niveau de l'Europe mais essentiellement auprès des pays suivants : Portugal, Grèce et Roumanie qui présentent un potentiel assez conséquent de jeunes médecins qui souhaitent s'établir en France.
- ▶ Le coût pour notre collectivité s'établira donc à 40 000 € étalé sur une durée d'une année.
- ▶ Madame Nathalie Luzy, pharmacienne participera à hauteur de 10 000 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte d'établir une convention avec Movingpeople pour la recherche, la sélection, le placement et l'accompagnement de deux médecins généralistes pour notre commune. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

4/ Délibération pour l'achat d'un local 150, rue des Ecoles en faveur de l'installation de deux médecins généralistes :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Pour favoriser l'exercice de deux médecins généralistes ici à Cousance, notre municipalité souhaite acquérir un local brut d'une superficie de 92,30 m² à proximité immédiate de la Maison d'Assistantes Maternelles.

Ce local est commercialisé par Monsieur Sylvain Rochet, gérant de la SARL Sycan dont le siège est à Pontarlier.

Le prix négocié et arrêté s'établit à 120 000 €.

Selon notre Notaire Maître Desplanches, ce local n'est pas assujéti à la TVA.

Ce local d'une superficie suffisante permettra de pouvoir par la suite confectionner deux cabinets médicaux avec salle d'accueil, salle d'attente, toilettes, couloir de circulation pouvant accueillir des espaces rangements et archives.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte l'achat du bâtiment sur la parcelle cadastrée section B numéro 1521 situé 150, rue des Ecoles en faveur de l'installation de deux médecins généralistes.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

5/ Délibération pur accepter les travaux et les équipements de la future fromagerie, crèmerie « Les Saveurs Régionales » au 69 Grande Rue :

Monsieur Christian BRETIN, Maire présente le dossier.

Les travaux destinés à rendre opérationnel l'actuel espace commercial situé au 69 Grande Rue en vue d'y établir une crèmerie/fromagerie sont maintenant précisément définis et financièrement chiffrés.

Ils sont de deux natures :

- Des travaux de plâtrerie/isolation/peinture/sol/électricité pour un total de 21 369,54 € HT auxquels il convient d'ajouter des frais de maîtrise d'œuvre pour 2 136,95 € soit un total HT de 23 506,49 €.
- Des travaux et de l'aménagement pour rendre le magasin opérationnel. Il s'agit des structures chambre froide et ses étagères, équipements frigorifiques, climatisation, meuble caisse et vitrine de présentation, matériel de plonge et petite plomberie, le tout pour un total de 36 441,14 € HT.

Ainsi le total de l'aménagement s'établira donc à 59 947,63 €.

Une subvention espérée de 22 500 € est en attente de notification.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte les travaux et les équipements de la future fromagerie, crèmerie « Les Saveurs Régionales » au 69 Grande Rue.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

6/ Délibération pour une demande de subvention de DETR pour la suppression de 52 branchements plomb :

Monsieur Christian BRETIN, Maire présente le dossier.

Monsieur le Maire profite de cette délibération en vue de la demande de subvention pour rappeler tous les travaux qui ont été entrepris sur nos structures de gestion de l'eau potable, travaux qui s'avéraient indispensables compte tenu de l'état extrêmement dégradé de celui-ci.

* Dès 2014 notre municipalité a souhaité mettre en œuvre des travaux conséquents visant à mettre en conformité notre réseau d'eau potable en agissant sur les éléments suivants :

- Changement de plusieurs kilomètres de canalisations.
- Mise en place de 5 débimètres sectoriels.

Ces deux chantiers ont permis de faire évoluer notre taux de rendement qui était de 54% en 2014 à 80% aujourd'hui.

* Réfection complète de notre station de pompage en l'équipant avec des machines de nouvelles technologies.

* Divers travaux sur notre Château d'Eau

* Programmation en 2015 à travers un plan pluriannuel pour arriver à la suppression totale des 569 branchements plomb que dénombrait notre commune.

Sur ce point précisément nous aurons à fin juin 2022 supprimés 425 branchements plomb après les 100 branchements qui seront supprimés au cours des prochains mois, soit un taux d'atteinte de notre objectif qui s'établira à 75 %.

Ainsi, il restera 144 branchements à éradiquer. Effectivement les travaux entrepris sur le plomb ont très souvent mis en lumière des canalisations extrêmement vétustes qu'il a fallu changer. Cela a été notamment le cas sur les secteurs Fontaine Ronde et Grande Rue depuis le carrefour Rue Marchand jusqu'au carrefour de la Rue de la Gare. Ces travaux naturellement imprévus et très coûteux, mais au caractère prioritaire ont obéré sur le plan budgétaire le changement de près d'une centaine de branchements plomb.

Afin de nous situer dans des limites budgétaires raisonnables et aussi puisque Porte du Jura sera en charge de la gestion de l'eau dès 2026 selon la loi NOTRE, nous lui demanderons un engagement à réaliser ces travaux dès leur prise de compétence.

Monsieur le Maire indique que c'est un budget exceptionnel de près de 1,2 million d'euros avant subventions qui aura été consacré pour mettre dans des normes très convenables notre réseau d'eau et il rappelle aussi que l'eau potable à Cousance reste une des moins chère du marché avec de surcroît des normes de qualité sanitaire excellentes.

Situation au regard de nos subventions

* 48 branchements plomb soit 91 920 € bénéficient d'une aide DETR de 30 %.

* 100 branchements plomb soit 191 500 € sont en attente d'une aide de DST Socle à hauteur de 20 %.

* 52 branchements plomb soit 99 581 € sont éligibles à une subvention DETR de 30 %.

Ce dossier relatif au 52 branchements plomb est en attente d'envoi au service de la Préfecture attend la validation de notre Conseil Municipal.

Les travaux de suppression des branchements plomb débuteront en avril et s'étaleront sur 3 mois.

Ils concerneront dans l'ordre d'exécution les secteurs suivants :

- 1/ Rue des Dames,
- 2/ Secteur Rue Marchand,
- 3/ Rue de l'Eglise,
- 4/ Rue de Bresse,
- 5/ Sur la Fontaine.

Le Conseil Municipal à 11 voix pour et 2 abstentions accepte de demander auprès du Conseil Départemental du Jura une subvention DETR pour la suppression de 52 branchements plomb dont le montant est de 99 581 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

7/ Délibération destinée à pouvoir débroussailler puis planter les parcelles 24 et 27 située dans notre forêt du Séquestre :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Notre commune a subi des dégâts causés par les scolytes des épicéas et peut ainsi bénéficier d'un accompagnement financier de l'Etat pour reconstituer ces repeuplements forestiers dans le cadre du plan de relance.

Aussi, nous donnons mission à l'ONF pour conduire cette opération qui se présentera de la façon suivante :

Les parcelles 24 et 27 représentent une superficie de 2 ha environ,

Nous confions à l'ONF la prestation suivante :

Opérations préalables

- **Assistance technique et administrative à la conduite de notre dossier d'aide et de réalisation d'un diagnostic dans le cadre de la mise en œuvre du volet reconstitution du Programme de Développement Rural :**
 - Collecte et mise en forme des données administratives, financières et techniques et dépôt du dossier sur la plateforme CARTOGIP,
 - Suivi du dossier établissement des demandes de paiements,
 - Réalisation du descriptif sylvicole et diagnostics de vulnérabilité,
 - Etablissement de la fiche de diagnostic synthétique,

Coût total de cette opération s'établi à 1 800 € HT.

- **Coût prévisionnel du projet**

- Montage du dossier de subventions : 1 500 €
- Préparation plan plantation, entretien, répulsif anti gibier : 10 650 €
- Maîtrise d'œuvre : 3 204 €

Soit un coût total du projet de 15 354 €

Le montant de la subvention totale de l'Etat sera de 10 968 €. L'autofinancement à la charge pour notre commune sera donc de 4 386 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le devis destiné à pouvoir débroussailler puis planter les parcelles 24 et 27 située dans notre forêt du Séquestre.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

8/ Délibération pour acheter une petite parcelle d'environ 519 m2 à Monsieur Jean-Marie TAMISIER :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Dans le cadre de l'aménagement de notre Chapelle Notre Dame du Chêne, il convient d'acquérir un petit espace boisé de 519 m² dont Louis et Jean-Marie Tamisier sont respectivement usufruitier et nu propriétaire.

Messieurs Tamisier Louis et Jean-Marie acceptent de nous vendre cette petite parcelle boisée au prix de 200 € cadastrée section A 760 / 761.

Il conviendra de régler à la charge de la commune les frais d'honoraires estimés selon notre géomètre ABCD à 890,80 € HT ainsi que les frais de notaire chez Maître Grenier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte d'acheter les parcelles A760 et 761

9/ Délibération pour instituer des modalités de location de petit matériel municipal :

Madame L'Adjointe au Maire, DAUVERGNE Eliane présente le dossier.

Notre commune détient un peu de matériel qui est proposé à la location.

Cette location peut se faire auprès des particuliers, des associations et aussi des professionnels.

Nature du matériel et coût

Table : 2,50 € par jour

Chaise : 0,50 € par jour

Sono Grenette : 75 € + caution de 400 €

Appareil à Hotdog : 50 € + caution de 200 €

Le règlement de la location s'effectue uniquement en paiement carte bancaire.

Quant au montant de la caution, elle se règle sous forme d'un chèque uniquement. Pas d'espèces.

Convention

Une convention de location de matériel est rédigée lors de chaque prêt, elle est co-signée par le candidat à la location et le Maire ou un de ses Adjoints.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de mettre en place les tarifs de location de petit matériel comme ci-dessus.

10/ Délibération pour annuler une concession au cimetière de Cousance :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Le 9 décembre 1996, la Mairie a attribué une concession de 50 ans au cimetière de Cousance à Monsieur Jean-Paul Dumond. La concession arrivera à échéance le 31 décembre 2046.

Aujourd'hui, Monsieur Dumond nous indique qu'il est détenteur avec ses parents et grands-parents d'une concession à perpétuité au cimetière de Cuisia.

De ce fait, la concession de Cousance perd son utilité. C'est la raison pour laquelle Monsieur Dumond demande l'annulation de la concession de Cousance.

Le coût initial de la concession était de 246,51 € (1 617 francs) en 1996.

Le coût annuel de la concession correspond donc à 4,93 €.

Notre commune doit pouvoir restituer 123,25 € à Monsieur Jean-Paul Dumond.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte d'annuler la concession de Monsieur Jean-Paul Dumond au cimetière de Cousance.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

11/ Affaires diverses :

- **Notre panneau électronique d'information Lumiplan** âgé de plus de 8 ans maintenant sera échangé prochainement par un panneau nouvelle génération couleur avec éclairage leds.

- **Entrée Nord :**

La procédure engagée afin de corriger les défauts liés à des problèmes d'humidité arrive à son terme et les travaux correctifs devraient s'engager en principe avant l'été.

- **Containers semi-enterrés aux futures Résidences des Vignes :**

En lien avec l'architecte de la Maison pour Tous et de ses dirigeants ainsi, qu'avec le maître d'œuvre, Le Maire va rédiger un courrier à destination du SICTOM pour dénoncer la décision inappropriée de ne pas installer deux containers semi-enterrés au sein des Résidences des Vignes. Il va argumenter sur le bien fondé sur ce type d'installation et mettre en lumière les conséquences néfastes que cette mauvaise décision prise dernièrement par les élus du SICTOM aura pour nos futurs résidents.

Il demande à Xavier Rivatton à travers sa fonction de Vice-Président du SICTOM d'intervenir pour dénoncer cette décision dogmatique et en inverser le sens.

- **Jumelage entre la commune de Belfaux en Suisse et notre commune de Cousance :**

Par un courrier reçu dernièrement le Conseil Municipal de Belfaux se réjouit du rapprochement entre nos deux communes et dans ce cadre les élus de Belfaux nous proposent les projets suivants :

- * Proposer au Directeur de l'école, Monsieur Stéphane Sugnaux d'initier des échanges par vidéo-conférence entre les classes des deux écoles.

- * Solliciter les différentes commissions communales : environnement, aménagement seniors, animation et intégration, économie, afin de réfléchir aux liens et aux interactions qui pourront naître de ce rapprochement.

Les élus cousançois sont très favorables à cette initiative et le Maire va engager prochainement les actions visant à les mettre en œuvre.

- **Conseil Municipal des Jeunes :**

Monsieur le Maire tient à féliciter tout particulièrement Aline Menouillard et Cyril Petitjean qui se sont fortement investis dans la mise en place et le suivi du Conseil Municipal des Jeunes.

Chacun d'entre eux vient d'animer une commission :

- Aménagement, sécurité, citoyenneté, commission animée par Aline Menouillard.
- Sport, loisirs, culture et solidarité, commission animée par Cyril Petitjean.

Chaque compte rendu fait apparaître des réflexions et des actions qui pourront être bénéfiques pour les jeunes et notre collectivité.

- **Fleurissement :**

Le fleurissement est un axe d'activité important pour notre commune. Cette année 2022 le fleurissement sera abondant, pluriel et attractif. Des lieux nouveaux seront aménagés, fleuris et embellis. C'est le cas du lotissement du Verger, du lotissement du Parc et de la rue Marchand. L'obtention de notre 2^{ème} fleur semble très bien engagée dès cette année.

- **Festival des Heures Joyeuses :**

Le Festival Musical et Intercommunal des Heures Joyeuses fera halte à Cousance les 10 et 11 juin prochain. C'est un évènement musical majeur pour notre commune et son territoire.

- **Démission du Conseil Municipal :**

Choqué par une phrase d'un article du dernier CousanceMag rédigé par Monsieur Philippe Roux, Conseiller Municipal Délégué à propos des non-vaccinés, Erwan Brugerolles de Fraissinette a présenté sa démission du Conseil Municipal.

